

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DE LA 3^e ÉDITION DU PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUÉE

Lundi 5 décembre 2022

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé ce 1^{er} décembre la 3^e édition du [Prix de l'action éco-déléguée de l'année](#). En partenariat avec Bayard Presse et la Fondation Elyx, ce concours vise à encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués, dont l'élection est obligatoire depuis 2020 dans chaque classe de collège et de lycée, et recommandée pour les CM1-CM2.

Le Prix de l'action éco-déléguée de l'année vise à faire connaître, encourager et valoriser les projets réalisés ou engagés par [les éco-délégués](#) en faveur de l'environnement et du développement durable dans leur école, collège, lycée, avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires extérieurs.

Sont concernés les élèves de l'Éducation nationale des écoles et établissements publics et privés sous contrat, de l'enseignement général, technologique et professionnel, de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, ainsi que les élèves des écoles, collèges et lycées homologués relevant du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Le projet peut associer un établissement de l'enseignement agricole, un lycée maritime, un établissement relevant de la Défense, ou un établissement relevant du secteur médico-social.

Le prix est organisé selon trois catégories distinctes (école, collège et lycée) et en deux étapes : d'abord académique puis nationale. Au total, près de 500 établissements scolaires ont participé aux deux premières éditions, alors que la crise sanitaire avait compliqué le travail collectif. Leurs lauréats académiques et nationaux forment un ensemble très inspirant, illustrant de façon concrète les actions en faveur de l'environnement et du développement durable qu'il est possible de conduire en lien étroit avec les apprentissages.

Pour cette 3^e édition, les candidatures seront transmises à la mission académique « [Éducation au développement durable](#) » de chaque rectorat pour le 6 avril 2023.

Les éco-délégués doivent réaliser une vidéo de 1min30 présentant leur démarche pour mettre en place un projet de développement durable dans leur établissement, en croisant au moins deux thématiques, pas seulement environnementales mais portant par exemple aussi sur des enjeux sociaux et de solidarité. Les éco-délégués doivent être au cœur de la démarche et de la vidéo de présentation. Ce doit être un projet global et non une addition d'actions. Le travail collectif au sein de l'établissement et la coopération avec des partenaires extérieurs sont également importants.

Le ministère réunira un jury national en juin prochain pour examiner les lauréats académiques et désigner les lauréats nationaux. Pour chacun des trois lauréats nationaux (école, collège, lycée), le ministère attribuera une dotation de 1 000 euros pour soutenir les éco-délégués dans la poursuite de leurs projets.

Une cérémonie de remise des prix sera organisée en présence du ministre fin juin ou début juillet 2023.

Le calendrier du Prix de l'action éco-déleguée de l'année 2022-2023 :

1 ^{er} décembre 2022	Lancement du Prix de l'action éco-déleguée de l'année
6 avril 2023 (au plus tard)	Envoi des candidatures au rectorat (mission académique EDD)
18 mai 2023 (au plus tard)	Transmission des sélections académiques au ministère
<u>Juin 2023</u>	<u>Examen et délibérations du jury national</u>
Fin juin ou début juillet 2023	Cérémonie de remise des prix, annonce des lauréats nationaux

L'éducation joue un rôle essentiel face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de notre monde contemporain. La mobilisation pour la transition écologique et le développement durable s'avère plus que jamais nécessaire, notamment vis-à-vis du changement climatique et de la perte de biodiversité. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse poursuit son engagement pour la généralisation de l'éducation au développement durable en milieu scolaire et fera part de nouvelles mesures dans ce domaine dans quelques semaines.

POUR MÉMOIRE

Les éco-délegués de classe jouent un rôle de mobilisation et de sensibilisation de tous les élèves. Ils participent à la transition écologique dans leur établissement scolaire. Ces projets croisent également souvent avec des enjeux de solidarité et de lutte contre les inégalités.

Les réalisations sont diversifiées : lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de la consommation énergétique, observation et protection de la biodiversité, végétalisation de la cour, réduction et tri des déchets, réemploi et recyclage, solidarité intergénérationnelle ou envers des personnes démunies, promotion des mobilités actives et durables, sobriété numérique, ...

Le Prix de l'action éco-déleguée de l'année, en mettant en lumière ces projets pédagogiques, constitue une mesure phare du dispositif ministériel en matière d'éducation au développement durable.

L'éducation au développement durable (EDD) se construit en effet à travers les programmes scolaires de l'ensemble des disciplines et à la faveur d'actions et de projets pédagogiques. Elle s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030 et des 17 objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies.

Les circulaires des 27 août 2019 et 24 septembre 2020 ont donné une nouvelle impulsion à la généralisation et au renforcement de l'éducation au développement durable, en soulignant notamment l'importance de l'engagement des éco-délegués de classe.

La loi « climat et résilience » du 22 août 2021 a élargi les missions des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) dans lesquels les éco-délegués ont désormais vocation à être associés, de même qu'ils sont associés aux démarches de labellisation E3D (école ou établissement en démarche de développement durable).

Dans le cadre d'une convention nationale signée en avril 2022, Elyx, ambassadeur numérique officiel des Nations unies pour les objectifs de développement durable, est aussi ambassadeur du Prix de l'action éco-déleguée.

Pour aller plus loin :

[Le palmarès de juin 2022](#) (2^e édition)

[Le règlement du concours 2022-2023](#)

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse

https://twitter.com/Education_Gouv